



## MAIRIE DE TREGUNC

### CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL RENOVATION DE LA MAISON DU LITTORAL

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : .....28

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Envoyé en préfecture le 25/03/2016  
Reçu en préfecture le 25/03/2016  
Affiché le  
ID : 029-212902936-20160323-DE16220320-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le vingt-deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine –  
– VOISIN Valérie – TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre –  
DERVOUOT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel -  
LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia – ROBIN Yves – GALBRUN  
Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent –  
BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – JAFFREZIC Christiane –  
NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – BANDZWOLEK Brigitte –  
CANTIE René - SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER  
Pascal – LE GUILLOU Marthe

Absent :

- Paul DADEN

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Valérie VOISIN  
- Yoann GUYON à Fanny SALAUN  
- Muriel LE GAC à Régine SCAER JANNEZ

Date de convocation : 15 mars 2016

René CANTIE est nommé secrétaire de séance

Monsieur DERVOUOT, Adjoint au Maire, indique que la maison dite « maison du littoral », située à Penloc'h, accueille le public sur le site du Conservatoire du Littoral (exposition, information, départ de randonnées, etc.), à qui elle appartient. Cette ancienne usine à iode a été réhabilitée au début des années 1990 et depuis aucune intervention majeure n'a été réalisée sur le bâtiment. Or, plusieurs problèmes sont apparus ces dernières années (baie vitrée dangereuse, humidité importante, manque d'étanchéité, fenêtres en bois rongées par les parasites, etc.). Il est donc nécessaire de procéder à des travaux de rénovation. Pour ceci, il convient de signer une convention entre le Conservatoire du Littoral et la commune.

Les objectifs principaux de cette convention sont de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Commune, qui est déjà gestionnaire du site, et de prévoir la participation financière du Conservatoire du Littoral.

Le montant total des travaux est estimé à 100 000,00 € HT.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (HT)

DEPENSES		RECETTES	
- Mission de maîtrise d'œuvre	10 000,00 €	- Conservatoire du Littoral	49 000,00 €
- Travaux d'étanchéité (drains, couvertines, jointolement, ...)	50 000,00 €	- Commune	51 000,00 €
- Reprise des ouvrants (linteaux, baie vitrée, vitres, ...)	15 000,00 €		
- Travaux intérieurs (traitement fongicide, ventilation type VMC, ...)	25 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le démarrage des études et le programme prévisionnel des travaux ;
- approuve le plan de financement ;
- autorise le Maire à signer la convention à venir et ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
A Trégunc, le 23 mars 2016  
LE MAIRE  
Olivier BELLEC

